

Introduction

Les représentations lettrées du XVI^e siècle construisent la monarchie comme le régime le plus naturel et le plus sacré qui soit : les racines anciennes des monarchies européennes permettent aux savants de leur accorder un statut quasi immémorial et leur maintien durable est interprété comme le signe d'une élection divine ¹. Ainsi que le souligne Yves-Marie Bercé, les textes historiques et juridiques du XVI^e au début du XVII^e siècle s'attachent à sceller le caractère sacré de la royauté et l'évidence naturelle de la monarchie ². Or, ces monarchies sont mises à l'épreuve tout au long de la première modernité, tant par les vicissitudes auxquelles elles sont exposées que par l'évolution des représentations qui transfère leur sacralité vers un régime purement métaphorique.

L'immutabilité des monarchies européennes est ébranlée par diverses crises. Les guerres civiles françaises, les régicides d'Henri III et Henri IV en France, de Charles I^{er} en Angleterre, la crise dynastique anglaise due à l'absence d'héritier d'Élisabeth I^{re}, celle d'Espagne avec la fin de la lignée Habsbourg, la Fronde, la guerre civile anglaise et l'intermède républicain, l'affaiblissement de la monarchie espagnole au XVII^e siècle quand le pouvoir de Philippe III et Philippe IV est concurrencé par celui de la noblesse et des favoris (*validos*) ³ : ces troubles plus ou moins cataclysmiques sont autant de mises à l'épreuve violentes des visions sacralisantes de la monarchie. Encore ne sont-ce que quelques exemples d'un phénomène plus large : les disputes successorales des royaumes du nord (Danemark, Suède) et les vacances du trône au Portugal ou en Hongrie réfractent les mêmes enjeux et suscitent un sentiment comparable d'exposition au risque de dissolution et de chaos ⁴.

La chute des monarchies dans la contingence s'effectue à un moment de sécularisation de l'histoire dont Michel de Certeau prend acte en ces termes :

1 Y.-M. Bercé (dir.), *Les Monarchies de l'âge moderne*, Paris, PUF, 1997, p. 7.

2 *Ibid.*, p. 249-259.

3 A. Hugon, *L'Espagne du XVI^e au XVII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 87-106 : « Les remises en cause du Siècle d'or : 1598-1648 ».

4 Y.-M. Bercé, *op. cit.*, p. 261-292.

Depuis le XVI^e siècle – ou, pour prendre des repères bien marqués, depuis Machiavel et Guichardin –, l'historiographie cesse d'être la représentation d'un temps providentiel, c'est-à-dire d'une histoire décidée par un Sujet inaccessible et déchiffrable seulement dans les signes qu'il donne de ses volontés ⁵.

Selon Carl Schmitt, cette mutation s'est opérée sous l'effet des guerres confessionnelles ⁶. Ces conflits civils fissurent l'unité médiévale de la foi chrétienne et font émerger des doctrines nouvelles susceptibles de fonder le caractère impie de l'ennemi religieux : des théologiens et des juristes conceptualisent le droit de résistance au prince supposé hérétique et le tyrannicide légitime ⁷. L'issue à cette captation conflictuelle des légitimités est fournie par l'État, entendu comme instance séculière opérant une pacification religieuse. Cette sécularisation du pouvoir constitue un désenchantement et une délégitimation selon Schmitt, tandis que Hans Blumenberg y lit un avènement des temps modernes et une redéfinition du politique qui n'est en rien déceptive ⁸. Même si l'on ne suit pas l'interprétation pessimiste de Carl Schmitt, force est de constater que cet arrachement du politique à la sphère divine l'expose à la fragilité de l'immanence et risque d'entamer sa toute-puissance, sa légitimité ou sa stabilité.

La sécularisation ne signifie pas une rupture avec la transcendance, mais plutôt un transfert des concepts théologiques, comme la toute-puissance et l'absolu, vers le pouvoir politique. Blumenberg décèle là non un appauvrissement, mais une étape fondamentale de l'absolutisation du pouvoir politique même ⁹. Ainsi que l'écrit Michel de Certeau, à l'effritement de la théologie unificatrice, système explicatif universel, va se substituer un nouvel ordre fort, politique, fondé sur une raison d'État puisant son origine chez Tacite et Machiavel, qui « vient combler le vide en réglant les comportements ¹⁰ ».

La translation qui s'effectue quand la sphère politique s'approprie les attributs théologiques correspond à un déplacement du littéral vers le symbolique. Ernst Kantorowicz situe précisément ce travail de figuration dans la métaphore bien connue des *Deux Corps du roi*, une fiction juridique selon laquelle la récupération fictionnelle de la transcendance se produit dans le corps du monarque, qui soude

5 M. de Certeau, *L'Écriture de l'histoire* [1975], Paris, Gallimard, 2002, p. 21.

6 C. Schmitt, *Le Nomos de la Terre dans le droit des gens du Jus Publicum Europaeum* [1998], trad. L. Deroche-Gurcel ; révisé, présenté et annoté par P. Haggemacher, Paris, PUF, 2001.

7 Des légistes et des penseurs comme John Ponet en Angleterre (*A shorte treatise of Politike Power*, 1556) ou Juan de Mariana en Espagne (*De rege et regis institutione*, 1599) réfléchissent à cette époque aux dégénérescences possibles du pouvoir royal, aux formes légitimes de désobéissance et aux justifications éventuelles du tyrannicide. En France, la théorie du tyrannicide est examinée, sous Henri III, par un ligueur comme Jean Bouchet. Les partisans du régicide d'Henri IV et de Charles I^{er} ont tenté de défendre, lors de leur procès, la thèse du tyrannicide ; celle-ci a été récusée. Voir M. Turchetti, *Tyrannicide et tyrannie de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 519 et suiv., et 583 et suiv.

8 J.-Cl. Monod, *La Querelle de la sécularisation, de Hegel à Blumenberg*, Paris, Vrin, 2002.

9 H. Blumenberg, *La Légitimité des temps modernes*, trad. M. Sagnol, J.-L. Schlegel et D. Trierweiler, avec la collaboration de M. Dautrey, Paris, Gallimard, 1999.

10 M. de Certeau, *op. cit.*, p. 189.

un corps naturel et un corps abstrait. Le corps physique est périssable et sujet à tous les aléas du monde humain tandis que le corps politique est un principe supérieur et immortel. Lorsque le corps naturel meurt, s'opère le transfert mystique du corps politique immortel dans une autre entité corporelle. La migration de la part immortelle de la royauté d'une incarnation à une autre permet d'essentialiser la permanence et l'exceptionnalité du pouvoir politique ¹¹. La fiction juridique des *Deux Corps du roi* réalise le processus de sécularisation auréolé de mysticisme qui marque l'entrée dans la modernité : l'État souverain sacralise son essence indépendamment de l'Église ¹².

La figuration moderne du pouvoir dans le corps du monarque est ambivalente : elle conjugue une mélancolie de la sacralité littérale et l'institution d'une autonomie nouvelle du pouvoir. Cette autonomie tire son aura du transfert métaphorique de la sacralité, elle recèle donc à la fois une réserve de puissance et de fragilisation : adossée à des images et une fiction, elle dépend de la capacité du pouvoir à s'adjoindre des représentations figurant son exceptionnalité. Ainsi que l'a montré Louis Marin, dans la France classique notamment, la maîtrise de la représentation par le pouvoir est ce qui le fonde et le légitime. Le pouvoir, pour se donner à voir, s'autoriser et se légitimer, requiert une mise en signes : il doit configurer la réserve de puissance qui est la sienne, manifester sa force comme un possible susceptible d'être mis en action ¹³. Parce que cette représentation ne livre le pouvoir qu'en puissance de lui-même, elle n'est que désir de l'absolu du pouvoir, de l'accomplissement imaginaire de sa puissance. En cela, elle est « à la fois la négation et l'accomplissement de l'absolu de la force » et porte en elle « le travail infini du deuil de l'absolu ¹⁴ ». Étant une image, un substitut, elle signifie l'absence tout autant qu'elle intensifie la présence.

De même, la fiction juridique des *Deux Corps du roi* qui institue la puissance du politique repose sur une construction imaginaire. Kantorowicz ouvre son étude sur ce caractère fabriqué : dans son introduction, il utilise tour à tour les expressions de « fiction mystique ¹⁵ », d'« artifice créé par l'homme ¹⁶ », de « fiction heuristique ¹⁷ » et de « description fantasmagorique et subtile du sur-corps ¹⁸ ». La fictionnalité est ce qui confère au dispositif sa puissance d'inscription dans le monde ainsi que le révèle l'effigie, artefact de bois qui figure le corps politique à

11 E. Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge* [1957], trad. J.-Ph. et N. Genet, Paris, Gallimard, 2020, p. 32-38.

12 *Ibid.*, p. 233-234.

13 L. Marin, « Le pouvoir et ses représentations », *Politiques de la représentation*, éd. A. Cantillon, G. Careri, J.-P. Cavaillé *et al.*, Paris, Collège international de philosophie 2005, p. 75-76.

14 *Ibid.*, p. 76.

15 E. Kantorowicz, *op. cit.*, p. 23.

16 *Ibid.*, p. 26.

17 *Ibid.*

18 *Ibid.*, p. 25.

côté de la dépouille du corps naturel du roi : la *persona ficta* rend visible l'immatériel¹⁹.

La fiction juridique requiert donc des fictions concrètes, des représentations qui activent les métaphores abstraites figurant la puissance du politique. Elle est indissociable d'un travail de représentation artistique. Ainsi que le souligne Victoria Kahn, la fiction littéraire est consubstantielle, dans l'ouvrage de Kantorowicz, à la fiction légale²⁰. Louis Marin, pour sa part, insiste sur le caractère paradigmatique du modèle théâtral :

La représentation théâtrale présente les formes et les modalités du pouvoir politique, comme le pouvoir dans son exercice ou ses opérations captera les formes et les modalités de la représentation théâtrale, ceci dans la mesure où il est de l'essence du pouvoir politique de se représenter, et où le pouvoir s'institue, dans son monopole légitime de la force et sa menace légitime de mort, comme sa représentation : il s'approprie pour se constituer, pour s'instituer, la représentation et son dispositif parce que, dans son fonctionnement même, ce dispositif a des effets de pouvoir [...]. La représentation *est* la théâtralité du pouvoir où il s'institue. Le pouvoir *est* la théâtralité de la représentation où il se constitue²¹.

À l'aune de cet échange d'attributs entre pouvoir et théâtralité, on pourra donc se demander avec profit comment l'art théâtral représente la monarchie, en s'attachant notamment au corps du roi en lequel sont supposées résider la légitimité, l'absoluté et l'exceptionnalité. L'objet de ce volume est précisément d'interroger la représentation du politique à travers le corps de théâtre, afin de mesurer comment les ressources propres de cet art sont à même de mettre en jeu les mutations du politique à l'époque moderne. Comment le théâtre réfracte-t-il les vicissitudes factuelles, la sécularisation et l'absolutisation par le travail métaphorique de sacralisation ? Autrement dit, comment cet art de l'incarnation traduit-il le double mouvement d'entrée dans l'immanence et de métaphorisation abstraite qui caractérise le pouvoir sécularisé ? Comment résonne-t-il avec les troubles contemporains, qui produisent autant d'expositions de la permanence à la contingence et au risque de désagrégation ?

L'intérêt de la forme théâtrale réside dans l'incarnation sensible des corps, qui expose ces derniers à une humanisation physiologique et passionnelle, à des mises en situation mondaines qui engagent sa puissance dans des actions strictement temporelles. Dans ces intrigues humaines, la sacralité du corps politique se voit en permanence retravaillée, déformée et questionnée par sa mise en jeu dans le corps humain mis en scène. Le théâtre peut être un vecteur de transfiguration, au sens où il met en jeu des modes de grandissement,

19 S. Greenblatt, « Introduction: Fifty Years of The King's Two Bodies », *Representations*, vol. 106, 2009, p. 65.

20 V. Kahn, « Theology and Fiction in The King's Two Bodies », *Representations*, vol. 106, 2009, p. 77-101.

21 L. Marin, « Théâtralité et politique au XVII^e siècle. Sur trois textes de Corneille », *Politiques de la représentation*, *op. cit.*, p. 176.

d'amplification spectaculaire et imaginaire, susceptibles de figurer la transcendance. Il est également susceptible de révéler, à l'inverse, des tensions autour de cette conception, voire d'en montrer la désagrégation possible. Comment la représentation scénique incarnée traduit-elle ces valeurs engagées par le corps royal ? Comment la transcendance, son absence ou sa déliquescence s'y donnent-elles à voir ? Ce questionnement constitue une des lignes de force des articles réunis dans ce volume.

Par ailleurs, dans la mesure où la scène utilise ces effets, mais s'en saisit également de façon réflexive, le théâtre peut être un lieu de réfraction des procédures de sacralisation, théâtrale et fictionnelle, du pouvoir. On se demandera ainsi comment le théâtre réfracte la théâtralité inhérente à l'institution du pouvoir par lui-même : se fait-il le relais ou déconstruit-il le régime spectaculaire du pouvoir ? Le théâtre procède-t-il à l'amplification ou à la dénonciation critique de cet usage du spectacle ? Comment prend-il en charge, par ailleurs, la fictionnalité inhérente à l'imaginaire mystique ? La fiction théâtrale relaie-t-elle les images et les métaphores ou procède-t-elle à leur déconstruction critique, comme le suggère Victoria Kahn, quand elle propose « une méditation sur le rôle de la littérature et plus généralement de la fiction dans la promotion d'une perspective critique sur nos théologies et sur nos mythes politiques ²² » ? De fait, le théâtre est susceptible d'exhiber la spectacularité du pouvoir ou de dévoiler sa facticité, de mettre en évidence la fonction mystique des signes et des images comme de révéler leur inanité mystifiante.

Ce numéro ouvre la réflexion à plusieurs aires culturelles et linguistiques afin d'envisager la manière dont le théâtre s'empare du corps du roi dans une perspective européenne ²³. La constitution et la pensée des modes de fonctionnement de la monarchie moderne est un enjeu qui dépasse les frontières françaises. Par ailleurs, le théâtre de la monarchie, que les travaux de Christian Biet ²⁴, Georges Forestier ²⁵ et Lise Michel ²⁶ ont récemment permis d'envisager à nouveaux frais dans le champ français, a aussi connu un développement très important dans les pays voisins, en Angleterre, en Espagne et en Allemagne notamment, comme en

22 V. Kahn, *op. cit.*, p. 78 : « a meditation on the role of literature and fiction more generally in fostering a critical perspective on our current political theologies and political myths » (nous traduisons).

23 En ce sens, il se distingue du numéro des *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* (n° 32, 2016, « Corps du roi en scène. Théâtre et représentation du pouvoir [1460-1610] ») coordonné par E. Doudet et qui examine, à travers quatre articles, une époque antérieure et un espace plus restreint.

24 Chr. Biet, *Œdipe en monarchie. Tragédie et théorie juridique à l'âge classique*, Paris, Klincksieck, 1994 ; « Le roi est mort, Vive l'Église triomphante ! Deuil, cérémonie et monologue : la mort d'Henri IV au service de la Contre-Réforme », *La Licorne*, n° 85, 2009, p. 21-44.

25 G. Forestier, *Corneille. Le sens d'une dramaturgie*, Paris, Sedes, 1998, notamment p. 71-101 : « Dramaturgie de l'évidence royale ».

26 L. Michel, *Des princes en figure. Politique et invention tragique en France (1630-1650)*, Paris, PUPS, 2013.

témoignent plusieurs travaux²⁷. La spectacularité absolutisante du pouvoir moderne, prise en charge par le théâtre, engage une réflexion sur la nature et les représentations du pouvoir séculier, qui touche à des mutations historiques globales. Les théâtres de la monarchie européens gagnent ainsi à être mis en dialogue. Pour ce faire, nous avons choisi le prisme des représentations du corps royal, carrefour des significations et des images engagées dans la configuration moderne du pouvoir. Cette approche, développée par Hélène Merlin pour le domaine français²⁸ et par plusieurs spécialistes de Shakespeare²⁹, invite à circonscrire l'objet politique selon un régime concret particulièrement fécond pour le théâtre, en ce qu'il met en jeu la spécificité même de cet art de l'incarnation.

Dans cette perspective, la mise en regard des traditions théâtrales permet de déceler des tropismes nationaux tels que les métaphores de démembrement dans le théâtre anglais, la remotivation du mysticisme royal par la configuration martyrologique dans les théâtres français et allemand, la célébration glorifiante dans le théâtre espagnol ou l'empire des passions sur le corps dans le théâtre français. Mais au-delà de ces tendances singularisantes, il est possible de dégager des orientations communes transversales, suivant lesquelles nous avons organisé le volume. Nous avons ainsi distingué la mise en jeu des ressources visuelles et spectaculaires pour donner à voir le corps du roi dans tous ses états ; la révélation de l'immanence du corps royal, qui s'opère dans le dérèglement médical comme dans la prise de pouvoir des passions ; enfin le traitement spécifique accordé aux corps des reines en raison de la passion singulière qu'ils suscitent et de leur pouvoir procréateur.

Les œuvres exhibent la manière dont la corporéité naturelle fragilise le corps royal, mais elles sont également susceptibles de conjurer ce risque en mobilisant des effets spectaculaires (la danse et l'apparition) ou discursifs (la transfiguration en martyr), qui rehaussent le corps politique et l'extraient de la contingence

- 27 L. Cottegnies, « Le théâtre baroque du corps démembré dans *The Duchess of Amalfi* », *Sillages critiques*, n° 26, 2019, journals.openedition.org/sillagescritiques/6641 (consulté le 20/12/2023) ; L. Cottegnies, A.-M. Miller Blaise et Chr. Sukic (dir.), *Objets et anatomie du corps héroïque dans l'Europe de la première modernité*, Paris, Classiques Garnier, 2019 ; Philip Lorenz, *The Tears of Sovereignty: Perspectives of Power in Renaissance Drama*, New York, Fordham University Press, 2013 ; Chr. Sukic, *Le Héros inachevé. Éthique et esthétique dans les tragédies de George Chapman (1559 ?-1634)*, Bern, Peter Lang, 2005 ; J. Matas Caballero, « "La fuerza de las historias representadas". Reflexiones sobre el drama histórico: los reyes de la historia de España en los teatros del Siglo de Oro », dans I. Rouane-Soupault et Ph. Meunier (dir.), *Tiempo e historia en el teatro del Siglo de Oro*, Aix-en-Provence, PUP, p. 58-101 ; A. Teulade, *Le Théâtre de l'interprétation. L'histoire immédiate en scène*, Paris, Classiques Garnier, 2021.
- 28 H. Merlin-Kajman, *L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps. Passions et politique*, Paris, H. Champion, 2000. Voir aussi Ch. Bouteille-Meister, « Les cadavres fantasmés des Guise : les corps sanglants du Balafre et de son frère dans les stratégies de représentation des assassinats de Blois », dans Ch. Bouteille-Meister et K. Aukrust (éd.), *Corps sanglants, souffrants et macabres (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, PSN, 2010, p. 285-302.
- 29 Par exemple K. M. S. Bezio, *Staging Power in Tudor and Stuart English History Plays: History, Political Thought, and the Redefinition of Sovereignty*, Burlington, VT, Ashgate, 2015, et H. Griffiths, *Shakespeare's Body Parts. Figuring Sovereignty in History Plays*, Edinburgh University Press, 2020.

physique. Le théâtre adopte ainsi deux orientations distinctes. Dans un cas, il apporte une vision critique des représentations contemporaines du pouvoir, s'émancipant d'une éventuelle annexion politique pour diffuser sa voix propre, dans l'autre, il contribue à la fabrique du politique en engageant ses forces pour promouvoir la puissance absolutiste. La représentation du corps du roi apparaît ainsi comme une ligne de partage féconde pour envisager les puissances du théâtre à l'époque de la première modernité.

Line Cottegnies

Sorbonne Université, VALE

Anne Teulade

Université Paris-Est Créteil 2, LIS